



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Parc éolien Les Hauts de Plessala sur les communes de Le Mené et Plémy

Conformément à l'article L 123-9 du code de l'environnement et sur décision de la commissaire-enquêtrice :

L'enquête publique, organisée par l'arrêté préfectoral du 21/10/22, ouverte du 15/11/22 au 16/12/22, sur le projet d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien comprenant 5 aérogénérateurs et deux postes de livraison sur les communes de Le Mené et Plémy, présenté par la SAS Centrale Eolienne Les Hauts de Plessala, est prolongée pour une durée de 7 jours, soit jusqu'au 23/12/22 à 17 h00.

Une réunion d'information et d'échange avec le public aura lieu le lundi 19/12/22 à 18 h à la Mairie de Le Mené.

Mme Martine Viart, commissaire-enquêtrice, tiendra une dernière permanence à la mairie du Mené le vendredi 23/12/22 de 14 h00 à 17 h00.

Les modalités de consultation du dossier soumis à enquête et de dépôt des observations restent celles définies dans l'arrêté préfectoral du 21/10/22 susvisé.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier complet qui comporte notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire, reste consultable **en mairies de Le Mené, Plessala, commune déléguée et Plémy** aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

| | |
|--|--|
| Mairie de Le Mené | |
| La Croix Jeanne-Even - 22330 LE MENÉ _ accueil@mene.fr _ 02 96 31 47 17 | |
| du lundi au vendredi | 9h00-12h00 - 13h30-17h00 |
| Mairie de Plémy | |
| 4, place de la Mairie - 22150 PLÉMY _ mairie@plemy.fr _ 02 96 60 20 20 | |
| les lundi - mardi - jeudi - vendredi | 9h00-12h00 - 14h00-17h00 |
| les mercredi - samedi | 9h00-12h00 (les 1 ^{er} et 3 ^{ème} samedi du mois) |
| Mairie déléguée de Plessala | |
| 2, rue de la Métairie - 22330 PLESSALA _ mairie.plessala@wanadoo.fr _ 02 96 26 11 08 | |
| les lundi - mercredi - vendredi | 9h15-12h00 - 14h00-16h30 |
| les mardi - jeudi - samedi | 9h15-12h00 |

Un poste informatique reste mis à disposition du public dans les communes du Mené et de Plémy.

L'accueil du public se fait dans le respect des mesures sanitaires préconisées par le gouvernement (notamment observation des gestes barrières et respect des règles de distanciation).

Le dossier reste également consultable sur le site du registre électronique à l'adresse suivante :

<http://eolien-les-hauts-de-plessala.enquetepublique.net>

et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>

Le public peut continuer à consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête publique ouverts dans les mairies de Le Mené, Plessala, commune déléguée et Plémy aux jours et horaires d'ouverture susvisés.

Les observations peuvent également être adressées par écrit à la commissaire-enquêtrice à la mairie du Mené jusqu'au 23/12/22 inclus à l'adresse suivante : Mairie , La Croix Jeanne Even 22230 Le Mené

Les observations peuvent être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **eolien-les-hauts-de-plessala@enquetepublique.net** du 15/11/2022, 09h00, heure d'ouverture de l'enquête au **23/12/22**, 17h00, heure de clôture de l'enquête **ou** directement en se rendant sur le registre électronique à partir du lien suivant : **<http://eolien-les-hauts-de-plessala.enquetepublique.net>**

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur Rémi EVENAT, responsable du projet, à l'adresse mail suivante remi.evenat@neoen.com ou par téléphone au n° 06 98 97 36 43.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice numérisés seront tenus à la disposition du public dans les mairies de Le Mené et Plémy et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.